
ICANN83 | Forum de politiques – Espace Europe
Mercredi 11 juin 2025 – 15h30 à 17h00 CEST

MAGALI JEAN

Bonjour et bienvenue à l'espace Europe. Je serai le gestionnaire de la participation à distance pour cette séance, avec mes collègues. Cette session est enregistrée et régie par les normes de comportement attendues de l'ICANN ainsi que les règles anti-harcèlement de la communauté de l'ICANN.

Lors de cette séance, les questions et commentaires ne seront lus à voix haute que s'ils sont soumis dans la fenêtre questions et réponses. L'interprétation sera assurée en anglais, français et espagnol.

Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main dans Zoom, lorsque vous serez appelé, les participants à distance auront le droit d'activer leur micro. Les participants sur place utiliseront un micro physique pour parler. Veuillez donner votre nom pour l'enregistrement et la langue dans laquelle vous allez vous exprimer si ce n'est pas l'anglais. Et veuillez parler à un rythme raisonnable pour permettre aux interprètes de travailler. Je cède la parole à Chris Mondini.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

CHRIS MONDINI

Bonjour, je vais me connecter à Zoom dans un instant. Dites-moi s'il faut que je voie quelque chose sur la salle Zoom. Je suis directeur du bureau de Bruxelles pour l'Europe. L'idée de cette réunion est de réellement de faire un certain nombre de choses. D'abord nous donner l'opportunité de parler et d'apprendre quelles sont les questions brûlantes des uns et des autres, des différentes parties prenantes. Et ça, ça passe par tous les talents qui sont très divers et que nous avons dans notre région. Si je regarde dans la salle, je sais que des gens viennent du secteur privé, d'autres du secteur gouvernemental, des personnes d'At-Large, des gens du personnel. Bref, des personnes des différents groupes et unités constitutives. Et, en Europe, les questions sont transversales. Donc que l'on représente un secteur particulier ou une structure de la communauté de l'ICANN, il est bon d'avoir cette opportunité en tant que région de pouvoir nous réunir de manière multipartite, comme aujourd'hui. L'idée, donc, est d'avoir une conversation, d'aller droit au but dans nos interventions et d'avoir une bonne discussion. Et j'espère que ce ne sera une séance de plus où on écoute de longues présentations, mais plutôt s'écouter les uns et les autres, écouter des points de vue qui prêtent à controverse et nous écouter.

Dites-nous qui vous êtes, quel groupe vous représentez. Je vous parlais des talents qu'on a dans la région, je vais passer en revue le nom des personnes qui participent. Je vais les désigner comme déclencheur de thématique. On a Romain Bosc de RIPE NCC, Dimitris Zacharias, David Frautschy, Chris Buckridge, Wolfgang

Kleinwaetcher et Alishah Shariff. Très heureux que vous soyez là et on a d'excellents modérateurs avec nous. Et je remercie Magalie, assise ici, c'est elle qui va gérer la participation. Elena Plexida l'accompagne pour modérer, de l'équipe engagement, et Adam Peake qui travaille à l'équipe GSE et a préparé ce programme pour nous.

ADAM PEAKE

Merci, Chris. On aurait dû dire ICANN après le nom de Dimitris, mais on vous connaît bien et on vous adore. J'aurais dû également mentionner Natie et Émilie, au nom de la région pour l'ALAC.

Donc, ordre du jour chargé. On veut parler des initiatives européennes, il s'agit surtout d'initiatives réglementaires, sachant que pour chacun de ces points on pourrait passer 90 min, mais on va passer rapidement pour vous expliquer de quoi il s'agit avant d'avoir votre opinion.

Elena, si vous voulez nous présenter le premier point.

ELENA PLEXIDA

Merci, Adam, bonjour à tous. Effectivement, nous avons un ordre du jour chargé, on n'a pas pu inscrire tous les points à l'écran, donc libre à vous d'intervenir sur les points qui devaient y figurer. Mise à jour sur NIS2 et progrès en termes de mise en œuvre. La mise en œuvre a commencé. Tous les États membres n'ont pas encore transposé NIS2 dans leur législation nationale. Neuf ou dix États

l'ont fait, les autres sont en infraction vis-à-vis de la décision de la Commission.

S'agissant de l'article par rapport aux données d'enregistrement, nous voyons des écarts. Par exemple, en Belgique, il y a dans la loi nationale le fait que les demandes urgentes doivent être traitées sous les 24 h, or la directive originale ne stipule pas cela. Dans d'autres textes de loi, on voit que c'est plus spécifique.

Mais, réellement, le plus important et ce sur quoi il faut se concentrer, c'est le texte de loi secondaire adopté par la Commission relatif à la mise en œuvre et ensuite, on a une suggestion qui est déjà là pour informer les parties sur les normes relatives à l'internet qui, pour être honnête, est fascinant. Romain va nous en dire plus ce sujet.

ROMAIN BOSC

Merci. Bonjour à tous. Je suis de RIPE NCC, nous faisons partie de la partie nommage de l'ICANN, opérateur de registre basé à Amsterdam. Nous sommes très intéressés par cette nouvelle initiative du forum multipartite présenté par la Commission Européenne. On m'a demandé d'en parler parce que nous avons eu une réunion de RIPE le mois dernier à Lisbonne et on a invité la Commission Européenne de nous faire une présentation. C'est une nouveauté. Et on savait que cela allait venir. Le préambule 8 du règlement sur la mise en œuvre, on le connaissait, mais il y a une disposition qui est ancrée dans cette initiative, il s'agit des

exigences en termes de sécurité des réseaux qui sont très détaillées dans le document annexé au règlement sur la mise en œuvre.

Donc l'approche générale est intéressante, la Commission a bien pris soin de continuer à utiliser une langue neutre du point de vue technologique. Ça, c'est à remarquer et à saluer. Et on a examiné spécifiquement les trois dernières dispositions de ce point, points 6, 7, 7.1 du règlement sur la mise en œuvre. Le premier est lié à une exigence pour les entités pertinentes, c'est-à-dire – je ne vais pas donner la liste exhaustive – que certains font référence aux fournisseurs d'infrastructures numériques. Le premier point est lié au plan de mise en œuvre pour la transition complète pour le protocole de communication de la couche réseau. Et là on pense à IPv6. La deuxième disposition a trait aux normes de sécurité email et la troisième à la sécurité du routage et sécurité du réseau.

Donc c'est étroitement lié à nos communautés respectives et le rôle de la Commission est de convoquer un forum pour identifier les normes pertinentes liées à ces pistes de travail et les techniques de déploiement à mettre en œuvre et leur donner des orientations pour mettre en œuvre au mieux ces normes.

Donc ça, ça devrait s'organiser autour de 4 principales pistes de travail. D'abord la couche autour de la couche réseau, sécurité mail et routage, il y aura un groupe de coordination qui sera créé. Et si nous apprécions le besoin d'informer la Commission par rapport à la meilleure manière d'adopter des techniques de mise en œuvre et de déploiement, l'une des principales préoccupations de notre

communauté est de créer une autre couche supplémentaire de forum de gouvernance. Par conséquent, nous espérons pouvoir trouver le bon format et nous avons invité les représentants de la Commission à participer aux réunions et aux événements de la communauté qui existent déjà.

Je vais m'en tenir là, il y a encore beaucoup de choses à dire par rapport à la mise en œuvre et l'application de NIS2. On en est aux premières étapes. Et dans les semaines et mois à venir, la Commission donnera plus de détails par rapport à son plan. Et je pense qu'il y aura un appel qui sera lancé au troisième trimestre de cette année.

ELENA PLEXIDA

Merci. Il est très intéressant d'entendre et noter ce qu'a dit Romain, il va y avoir 4 pistes de travail de ce forum multipartite, l'IPv6, sécurité mail, sécurité DNS et sécurité du routage. Et le commentaire qui est venu de votre communauté m'a semblé très opportun et pertinent, parce qu'il y a déjà des enceintes qui discutent de cela, des fora. Et vous l'avez dit, Romain.

ROMAIN BOSC

Oui, mais cela étant dit, la Commission a supervisé le déploiement de ces normes depuis un moment maintenant, il y a un centre de recherches conjoint qui a fait des rapports et études intéressants. C'est également une opportunité de fournir à la Commission les nouveautés et l'expertise de la communauté, et c'est là qu'on peut

créer une plateforme de collaboration et en tirer de meilleurs profits.

ELENA PLEXIDA

Oui, mais cela dépend de la manière dont vous organisez votre temps et vos travaux. Des commentaires sur ce point ? Point suivant, Adam ?

ADAM PEAKE

Oui, quelque chose dont on a parlé aujourd'hui. C'est la liste de thèmes importants, je vous le disais, qu'on va brièvement présenter. Nous, à l'ICANN, ce qui nous intéresse c'est que si vous pensez qu'il faut organiser des webinaires ou approfondir l'examen sur certains de ces points, c'est l'objectif de cette réunion, identifier des questions sur lesquelles vous, la communauté européenne, souhaitez en apprendre plus, même si on est à la porte de l'été, donc il faut faire attention à la période.

Pour la prochaine intervention, nous avons David, j'espère que vous êtes en ligne.

DAVID FRAUTSCHY

Oui, je suis en ligne. Pardon, je ne peux pas être avec vous à Prague, j'aurais aimé. Vous pouvez me donner les droits de présentation sur Zoom pour partager mon écran ? J'ai plusieurs diapositives à vous partager et des points à soumettre aux débats.

Vous m'avez demandé de faire quelques commentaires sur ce qu'on appelle le web 4.0 et cette conférence des mondes virtuels sur lesquels la Commission travaille. C'est quoi ? Un projet sur lequel ils travaillent depuis quelques mois, déjà. L'événement principal était une conférence de deux jours fin mars et début avril. Le lien est disponible et vous pouvez voir les informations liées à ce sujet.

Ce qui est important de rappeler est que la Commission européenne travaille sur un ensemble de recommandations pour s'adapter au monde virtuel.

Le web4.0, la Commission européenne a fait une définition, à l'écran, qui se pose la question de ce qu'il se passe au niveau de l'internet quand on ajoute l'IA, la technologie des chaînes de bloc, si nous sommes un utilisateur ou l'internet des objets. Donc nous savons que l'internet tel que nous le connaissons va évoluer, nous ne savons pas quel type d'internet nous allons avoir à l'avoir, si ce sera un 3.0 ou un 4.0. Mais ils ont demandé aux parties prenantes leur opinion sur l'impact de toutes ces technologies sur leur quotidien.

Bien sûr, ce qui doit être clair pour les parties prenantes c'est qu'il y aura une différence entre ce qu'est l'internet, son infrastructure et ce qui sera nécessaire pour que tous les services puissent avoir lieu. Il y aura différentes couches pour permettre à tous ces services de fonctionner.

Dans tous les cas, la Commission a travaillé à cette initiative et l'objectif était de rassembler des contributions en amont du SMSI+20. Le résultat de cette conférence, je ne vais pas présenter tous les points, ce sont 6 principes politiques et 6 principes technologiques. La plupart des parties prenantes, je pense, pourront se souscrire à ce qui est inscrit à l'écran. Et, bien sûr, c'est souvent dit, le diable se cache dans les détails.

La plupart d'entre nous seront d'accord sur l'importance de la sécurité, l'accessibilité, de s'assurer du respect de la vie privée et de la protection des données, de garantir que tout est fait avec une approche multipartite. Les messages sont très clairs à l'écran, mais ce qui est important, ce qui se cache derrière ces messages.

La conférence EuroDIG a eu lieu il y a quelques semaines, la Commission Européenne a organisé une discussion pour la conférence et ce dont ils ont parlé ce sont les 3 sujets qu'ils souhaitent porter à une résolution du SMSI. Les objectifs sont donc d'assurer l'inclusion numérique pour faire face aux inégalités apparentes. L'objectif est de maximiser l'utilisation de l'internet, de souligner l'importance des droits humains dans le cadre de ces technologies émergentes avec une approche qui s'assure du respect des droits humains et nous voyons ce concept des bacs à sable de gouvernance. Donc si nous voulons lancer cette discussion, je pense qu'elle est en réalité très importante, il faut encore une fois se concentrer sur les détails.

Que sont ces bacs à sable de gouvernance ? Et là, c'est la vraie question qui pose problème. Nous parlons de bacs à sable de régulation, ce sont des concepts où, dans un environnement clos, certaines règles peuvent être mises de côté, donc de faire des expériences dans un environnement clos, avec peut-être certains clients seulement, dans un environnement où cette expérimentation est très limitée. Ça, ce sont les bacs à sable de régulation. Donc les régulateurs essaient de mener des expériences pour voir la liberté accordée aux entreprises d'utiliser différents types de services sans intervention du régulateur.

Qu'est-ce qu'un bac à sable de gouvernance ? C'est quelque chose qui fait encore l'objet de discussion et qui doit faire l'objet de discussions.

Nous avons ici deux types de documents, le premier à gauche de l'écran, donc le document de résultat de la conférence. Nous voyons une note de bas de page qui parle de parties prenantes diverses et appropriées, adéquates. Et, à droite, vous voyez que le mot « adéquat » a été changé pour utiliser les institutions de gouvernance déjà existantes. Pourquoi c'est inquiétant ? Le fait que le mot adéquat approprié ait été retiré du langage est inquiétant ? Parce que cela peut poser des problèmes, cela peut laisser la porte ouverte à ce que certaines parties prenantes prennent des décisions alors qu'elles ne sont pas appropriées. Cela ouvre à une réalité bien plus ouverte dans le monde multipartite.

Et les membres de la Commission européenne ont dit officiellement que c'était l'objectif de ces bacs à sable, de stimuler et d'encourager des discussions réelles sur le futur de l'internet. Si c'est ce qui est apporté au SMSI+20, en tout cas pour moi c'est très clair ce que souhaite la Commission européenne et les États membres souhaitent, je ne sais pas ce que les gouvernements voudront ou ce qu'ils liront quand ils voient ce langage utilisé.

Je pense qu'il y a encore beaucoup de choses à faire pour expliquer ou à définir. Sinon, nous nous retrouverons dans une situation assez délicate face à ces questions de bacs à sable de gouvernance.

Ce travail n'est pas terminé, la Commission est toujours en phase de consultation, elle parle avec différentes parties prenantes. Le 21 mai, ils ont organisé un nouvel atelier sur l'identité numérique et, encore une fois, j'étais très inquiet face aux résultats de cet atelier parce qu'ils ont mis les participants dans 4 salles virtuelles différentes – c'était un webinaire – pour discuter de 4 scénarios différents liés à l'identité numérique. Mais, dans aucun des scénarios, l'identité n'était pas requise.

Donc nous nous dirigeons vers une réalité sur internet où tout le monde doit être identifié pour pouvoir utiliser internet, pour pouvoir naviguer sur le web. J'ai eu l'impression que la Commission a mis les parties prenantes dans des réunions pour discuter de cette question de l'identité à différents niveaux, mais le contrôle d'identité était toujours nécessaire, dans tous les scénarios. Donc, en tant que partie prenante, il va nous falloir

garder un œil sur cela, parce que je ne suis pas tout à fait sûr que nous souhaitions un internet où chacun doit être identifié pour pouvoir utiliser ce service.

La prochaine discussion sur ce sujet se tiendra la semaine prochaine, le 18 juin. Voilà, je réitère que les actions liées au web4.0 sont toujours en cours. Et j'arrête ici ma présentation et si vous avez des questions ou commentaires, je suis très heureux de lancer la discussion.

LUTZ DONNERHACKE

Vous avez dit que vous souhaitiez voir des centres de données décentralisés et plus de respect de la vie privée. Comment proposez-vous de remplacer ces data centers dans des lieux qui soient décentralisés ? Comment cela pourrait se faire ?

DAVID FRAUTSCHY

Vous pourriez répéter la question ? Je souhaite vous dire que ce n'est pas ce que je propose, c'est la Commission Européenne qui propose.

LUTS DONNERHACKE

Donc c'est un sujet qu'il nous faudra élaborer.

DAVID FRAUTSCHY

Si vous voyez ici, à gauche, c'est la discussion qui a eu lieu il y a quelques semaines sur l'identité numérique. La Commission européenne souhaite que les parties prenantes discutent d'un

monde où, sur internet, tout le monde soit identifié. C'est une idée. Donc 4 scénarios différents avec 4 niveaux d'identification différents. Et moi j'ai dit : pourquoi on ne penserait pas à un cinquième scénario où il n'y a pas d'identification. Je n'ai pas eu de réponse. Donc je pense qu'il y aura des recommandations avec un nombre de scénarios limités qui seront ouverts à la discussion. Et la seule possibilité sera d'être identifié. Et ça, c'est le futur qu'envisage la Commission.

La discussion le 18 juin sera sur les données décentralisées, l'architecture des services et ça, c'est encore une fois un sujet de discussion des parties prenantes. Je ne sais pas ce qu'ils souhaitent avancer. Je participerai aux discussions et je soulèverai nos inquiétudes si nous nous dirigeons vers un monde où l'identité numérique est toujours requise. La réalité dont souhaite parler la Commission européenne me paraît assez préoccupante en tout cas. Mais, encore une fois, je vous encourage à participer à ces ateliers, ils sont ouverts à tous.

EMILIA
CZAJCZYNSKA

ZALEWSKA- Bonjour, je viens de l'ALAC. Cela fait longtemps que je suis ce sujet sur les mondes virtuels, depuis le moment où Mark Zuckerberg a renommé son entreprise Meta. J'ai également observé l'évolution du Métaverse, l'objectif était que tout le monde soit sur le Métaverse, évidemment ce n'est pas le cas. J'ai beaucoup à dire sur ce sujet, je sais que ce n'était pas la proposition de la Commission, mais j'avais une question à vous poser. Peut-être que vous avez

compris la proposition de la Commission sur comment faire face à ces bacs à sable. Ce que j'ai compris, c'est que nous avons déjà une obligation légale pour chaque État membre de créer des bacs à sable de régulation pour l'IA. Donc les bacs à sable européens, il faudrait qu'il y en ait un également au niveau européen, je crois qu'on a parlé de bacs à sable réglementaires pour les données, pour les mondes virtuels, pour la gouvernance maintenant ? Cela fait beaucoup de bacs à sable. Ma question est : quelle est l'approche de la Commission pour rassembler tous ces efforts de création de bacs à sable, va-t-il y en avoir pour plusieurs sujets ou l'objectif est d'avoir plusieurs bacs à sable ?

DAVID FRAUTSCHY

Vous me posez la question à moi ?

ÉMILIA

ZALEWSKA- Oui.

CZAJCZYNSKA

DAVID FRAUTSCHY

Je ne peux pas répondre au nom de la Commission Européenne. Mais ce que je peux vous dire c'est que je suis préoccupé du fait qu'il y a un fossé qualitatif entre le bac à sable réglementaire et le bac à sable relatif à la gouvernance. Ces bacs à sable réglementaires existent depuis de nombreuses années maintenant. Mais le bac à sable relatif à la gouvernance est une nouveauté, ce n'est pas défini. Et si je prends la définition du bac à

sable réglementaire et que je l'applique à celui de la gouvernance, je pense que c'est incompatible, en tout vis-à-vis du multipartisme. C'est la raison pour laquelle je demande une explication plus détaillée de ce que la Commission veut, parce que je l'ignore. Et je suis également préoccupé du fait qu'en dépit de la bonne intention de la part de la Commission, je pense que d'autres gouvernements dans notre juridiction pourront avoir une lecture différente de ce concept. Et si c'est quelque chose qui n'est pas bien défini, et que cela figure dans les résultats du processus SMSI, alors cela peut être utilisé à mauvais escient. Et c'est précisément la préoccupation dont je voulais vous faire part pour que vous en soyez informés et que vous l'ayez présent à l'esprit pour les mois à venir.

ÉMILIA
CZAJCZYNSKA

ZALEWSKA- Si je peux reprendre la parole, rapidement, en fait, bien entendu je sais que vous ne pouvez parler au nom de la Commission, mais je voulais savoir -puisque vous suivez les discussions – si vous aviez compris ce que voulait la Commission. Peut-être que je ne l'ai pas compris ou ce n'est pas clair.

Ensuite, je ne sais pas si on est tous au fait de ce que sont ces bacs à sable réglementaires. Mais moi, j'ai personnellement beaucoup de mal à comprendre les tenants et les aboutissants de ces bacs à sable. Parce que certaines personnes continuent de penser qu'une entreprise peut aller créer un bac à sable dans le désert, au milieu de nulle part. Ce n'est pas comme ça que cela marche, parce que

les utilisateurs peuvent être affectés par quelque chose qui peut se produire dans un bac à sable réglementaire. Donc c'est encore très compliqué.

Maintenant, vous ajoutez à cela la discussion relative aux bacs à sable sur la gouvernance, cela ajoute de la complexité et de la confusion.

DAVID FRAUTSCHY

Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est pourquoi je pense qu'il est important de parler de toutes ces questions – les documents sont publics – que les parties prenantes sachent exactement de quoi on est en train de parler et que toutes ces questions méritent une définition appropriée, parce que sinon on peut s'attendre à des conséquences inattendues et regrettables.

ELENA PLEXIDA

Merci. Je suis d'accord avec vous, les bacs à sable relatifs à la gouvernance et ceux de la réglementation sont totalement différents. Pour apporter un peu plus de couleur à la conversation, David nous a parlé des résultats de la conférence et des discussions suivantes. Il faut le garder à l'esprit. Mais ce qu'il faut savoir également c'est la préparation pour la conférence. Des documents sont préparés, en vue de la conférence, où l'hypothèse a été faite que l'évolution technologique pour le monde virtuel sont là et qui requerront une évolution de la couche réseau de l'internet et des changements au niveau de certaines organisations comme l'ICANN

et l'IETF. Ajoutez à cela les bacs à sable liés à la gouvernance qui sont sur le point de voir le jour, et vous voyez un petit peu où on en est.

ADAM PEAKE

Oui, j'ai un commentaire ou plutôt une question pour David, on a ici sur la liste à l'écran les lignes suggérées par le Conseil de l'UE vis-à-vis du SMSI par rapport aux bacs à sable sur la gouvernance, c'est-à-dire amener ces messages dans le cadre du processus SMSI+20. Alors, David, est-ce que les bacs à sable font partie de cette discussion ? Parce que j'aimerais savoir, est-ce que les bacs à sable seront intégrés ou non dans la discussion. Et, maintenant que vous avez rencontré Émilie, ce serait bien que vous puissiez vous réunir au sein d'At-Large et organiser peut-être un webinaire, ce serait très intéressant et utile de poursuivre la conversation surtout que maintenant on attend les résultats de la réunion de la semaine prochaine.

DAVID FRAUTSCHY

Oui. Alors, je crois que vous voyez mon écran s'afficher et vous voyez les trois thématiques sur lesquelles la Commission Européenne demande aux États membres d'amener ces thématiques au processus SMSI. La Commission européenne n'est pas un acteur en tant que tel, mais ce sont les États membres qui font partie du processus SMSI, la Commission a un rôle de coordination. Donc l'UE ne parle que d'une seule voix. Donc l'intention de l'UE est de défendre les points que vous voyez à

l'écran, dont les bacs à sable que vous voyez à l'écran. Quand la Commission européenne est priée de donner une définition, alors j'ai entendu la Commission dire en public – et il suffit d'aller écouter les enregistrements, puisqu'il y a des transcriptions des réunions d'EuroDiG – qu'on n'a pas besoin d'une définition trop détaillée du concept. Et ça, ça me préoccupe. Ça me préoccupe si c'est réellement l'intention de la Commission Européenne de s'acheminer vers une résolution de l'ONU où les choses ne sont pas bien définies et où les interprétations peuvent varier en fonction des intentions des États membres ou des gouvernements qui lisent le document.

Donc, pour moi, c'est très préoccupant et je voulais vous en faire part.

ELENA PLEXIDA

Oui, tout à fait d'accord avec ce que dit David. Il est bon d'avoir une discussion au niveau européen, mais c'est tout à fait différent d'avoir cette discussion au niveau mondial et encore autre chose de l'avoir au niveau de l'ONU.

DAVID FRAUTSCHY

Excusez-moi, je n'ai aucun doute par rapport au fait que la Commission Européenne a la meilleure des intentions. L'UE croit en ce modèle multipartite, mais lorsque les autres gouvernements lisent un document avec ce type de libellé, si le libellé n'est pas bien

défini dans le contexte bien délimité et défini, alors les résultats pourraient ne pas aller dans le sens du processus multipartite.

CHRIS BUCKRIDGE

Je parle en mon nom propre et non pas en tant que membre du CA. Cela fait maintenant plusieurs semaines qu'on a ces discussions sur les bacs à sable réglementaires, relatifs à la gouvernance. Je comprends les préoccupations des uns et des autres, vous savez aussi bien ce que sont les bacs à sable que moi, mais ce qui me préoccupe ici c'est que j'entends des préoccupations, mais peu de solutions pour voir comment on peut s'engager de manière positive à ce niveau. Quelles sont les motivations qui sont sous-jacentes derrière cette volonté de la Commission d'avoir cette discussion autour des bacs à sable et dans le cadre d'une discussion plus large autour du développement des technologies, de l'informatique quantique, etc. Ce type de technologies va devenir de plus en plus important dans les années à venir, est-ce que les structures de nos gouvernements vont être à la hauteur et comment faire évoluer les choses ? Je pense que l'ICANN doit être ouvert à une conversation pour voir comment faire évoluer notre modèle multipartite pour pouvoir faire face à un environnement changeant du point de vue technologique et technique. L'idée des bacs à sable pour une personne tout à fait profane en la matière semble assez logique, c'est-à-dire avoir la possibilité d'expérimenter et tester des choses dans un contexte où cela ne va pas nécessairement avoir d'impact sur les autres.

Mais je pense que dire cela à la Commission et surtout aux États membres qui sont censés porter ce message dans le cadre du processus SMSI+20, c'est important, parce qu'il faut qu'on explique comment nous, communauté technique, prévoyons cette évolution pour l'avenir. Et comment l'intégrer dans la discussion autour du SMSI.

Je ne sais pas si d'autres veulent intervenir ou ont des opinions.

ELENA PLEXIDA

Merci. Je vais parler en tant que personnel ICANN pour dire que je crois, et je pense que David et d'autres dans la salle ont dit la même chose, on agit de manière positive puisqu'on a participé de manière très active à toutes les discussions. Et ce sont d'excellentes discussions parce qu'il faut regarder l'avenir. Mais une fois qu'on a la discussion, il ne faut pas perdre de vue qu'il y a différentes couches. Ce n'est pas la même chose que de parler de l'application réseau, l'application à l'infrastructure, il faut faire la différence. Et pour revenir à ce que disait David, quand on va dans d'autres enceintes, il faut savoir l'expliquer aussi.

Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Non ? Alors peut-être qu'on va passer à quelque chose qui a l'air plus positif, c'est-à-dire la stratégie internationale qui a été publiée récemment à Bruxelles ? Je ne sais pas à qui je vais céder la parole. Dimitris ?

DIMITRIS ZACHARIAS

Dimitris de l'ICANN, et non pas de CENTR comme c'est écrit à l'écran. Passons à un autre sujet pertinent pour l'ICANN et sa communauté et également pour les parties prenantes européennes. La semaine dernière la Commission européenne, la direction générale pour les réseaux de télécommunication a publié un communiqué conjoint sur une stratégie numérique pour l'Europe.

Un communiqué conjoint c'est une proposition non législative de la part de la Commission qui jette les bases d'un plan que la Commission Européenne va mener pour l'avenir en s'engageant avec ses partenaires internationaux dans la sphère numérique. La proposition vise à atteindre deux choses, d'abord un ensemble de conclusions de la Commission de 2024 qui invite la Commission européenne à prendre en considération et travailler sur les aspects externes de la politique numérique ainsi que les aspects numériques de la politique étrangère lorsqu'elle s'engage avec les partenaires internationaux. Deuxième but recherché, ce dont les Européens sont très conscients, c'est-à-dire certaines lacunes identifiées en termes d'innovations/investissements et avenir de l'économie numérique européenne et de l'économie au sens large.

Pour ce faire, la Commission a publié un rapport le 6 juin. Il s'agit d'un document qui contient certains des objectifs stratégiques pour faire en sorte que l'Europe soit de nouveau chef de file dans la sphère numérique. Et il se fonde sur trois piliers, c'est-à-dire promouvoir les partenariats internationaux et encourager les partenariats avec les partenaires numériques, non seulement les

partenaires habituels avec lesquels l'Europe travail, mais également avec les pays du sud global. Et, deuxième pilier qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie, à savoir les technologies émergentes, on en a déjà parlé auparavant, depuis l'IA jusqu'à l'informatique quantique, le 5G, le 6G, etc.

Le troisième pilier est l'annexe de cette communication, des points d'action spécifiques que la Commission européenne communique aux États membres et qui travaillera sur des initiatives politiques à l'avenir. Dans ces thèmes d'action, l'un d'entre eux est dédié à la gouvernance de l'internet, ce qui est important et qui est très pertinent pour nous et que nous devons apporter à la discussion c'est de dire que c'est une très bonne chose que la gouvernance de l'internet soit reconnue comme un domaine dans lequel la Commission souhaite utiliser du savoir international et construire des partenariats. Dans ce thème, il y a des sous-actions que la Commission va mettre en œuvre. Bien sûr, sur le papier avec la communication adoptée de défense du modèle multipartite, qui est un très bon point de base pour lancer ce plan d'action sur la gouvernance de l'internet et d'autres actions pertinentes telles que de s'assurer du suivi et de la révision de la mise en œuvre du pacte numérique mondial, faire le suivi de la révision du SMSI+20 et de suivre l'expansion des piles de l'internet, donc de parler des structures fondamentales, des protocoles et des communications et des partages sur internet.

Enfin, pour reprendre les conversations précédentes que nous avons, la Commission européenne exhorte les parties prenantes à

faire une cartographie des actions que l'UE pourrait mettre en œuvre pour améliorer les protocoles de l'UE qui pourraient avoir un impact positif vis-à-vis des nouvelles technologies, l'IA, les chaînes de bloc, etc.

La Commission Européenne, avant l'adoption de la stratégie numérique, a lancé une coalition. Jusqu'à mai dernier, en tant qu'ICANN Org, nous avons participé à cet appel à preuve et à contribution envers la Commission Européenne, que ce soit sur les data centers, l'ISOC, etc., donc c'était une très bonne chose que nous ayons pris cette place et que nous ayons fait entendre notre voix. Encore une fois, je ne vais pas rentrer dans des détails plus spécifiques, je peux partager ces documents avec vous et ils sont disponibles sur le site de l'ICANN. Et cela vous montre notre contribution en tant qu'organisation, mais également les liens sont disponibles, vous pouvez voir les consultations. Je suis également disponible si vous avez des questions, Filip est également disponible.

FILIP LUKAS

Je viens de CENTR. Comme Dimitris l'a dit, et il a presque tout dit déjà, ce que je rajouterai que la Commission Européenne a explicitement cité l'ICANN, c'est très positif.

ELENA PLEXIDA

Oui, c'était le point positif dont je parlais.

FILIP LUKAS

Ce qu'il s'est passé avec la consultation publique c'est qu'une version a été divulguée en amont qui disait que la vision de l'UE n'était pas réaliste. Cependant, la stratégie finalisée montre que cela a été changé et que la stratégie actuelle a pour objectif de renforcer leur position actuelle. Elle est très spécifique sur le fait que l'UE fait face à des risques d'utilisation malveillante de la technologie et de divulgation de technologies émergente.

ELENA PLEXIDA

Merci beaucoup, Filip, c'est intéressant, j'ai lu des articles sur ces sujets. Les fonds de cette initiative n'étaient pas suffisants, n'étaient pas suffisamment ambitieux, mais nous avons vu l'évolution de cette situation. Un commentaire ?

SUNCICA ROSIC

Je suis NextGen et je suis également étudiante sur l'économie à l'Université d'Indiana. Je voulais revenir sur la question de l'internet ouvert et des politiques de gouvernance. Je pense que c'est très important parce que cela entraîne une possibilité de réduire l'autonomie numérique. Une autre question, comment pourrions-nous définir l'espace politique européen qui pourrait avoir pour conséquences de créer un internet plus décentralisé et de faire face à ce déclin de l'internet ?

ELENA PLEXIDA

Je peux peut-être répondre, mais si vous avez des choses à ajouter, n'hésitez pas. Tout dépend de ce que l'on définit comme un

internet plus décentralisé, comment créer un internet plus décentralisé, c'est votre question ?

SUNCICA ROSIC

Pas seulement au niveau technique, mais plus au niveau politique, parce que nous avons un espace politique que nous pourrions utiliser pour garantir plus d'autonomie et de propriété du gouvernement. Donc je me demandais quel serait l'environnement politique que nous devrions créer pour permettre ce type d'échanges.

ELENA PLEXIDA

Alors je pense que c'est en dehors du champ d'application de l'ICANN. Nous sommes vraiment un organe technique, l'internet est décentralisé, nous travaillons sur sa gouvernance. Ici vous parlez de la couche politique, tout le monde n'est pas spécialiste sur ce sujet, je ne suis pas sûr que j'aimerais me retrouver à la place des décideurs politiques et de prendre ce genre de décision. C'est peut-être plus du ressort du personnel de l'ICANN.

DIMITRIS ZACHARIAS

Alors je pense qu'ici il y a une vraie question de multipartisme et du fait que l'internet est bien mondial. Vu les perspectives géopolitiques actuelles et le fait que l'UE fait face à un environnement sécuritaire très complexe, s'il y a bien quelque chose qui ressort de cette stratégie c'est le ton qui est utilisé, la tentative de reformuler ce récit souverainiste d'une manière assez

différente qui permette de garantir la concurrence et de construire des partenariats. Donc c'est un point plutôt positif en réalité qui ressort par rapport à des discussions précédentes, donc de gérer l'interdépendance, de construire la résilience grâce à des chaînes de travail. Donc c'est toujours une priorité pour la Commission Européenne, mais je pense que c'est un cadre plus positif qui nous permet de faire évoluer les conditions du marché, de construire une offre plus attractive en termes technologique. Je pense que c'est l'objectif de cette stratégie, donc je pense que c'est très intéressant.

Et, pour revenir sur ces normes cyber et protéger l'intégrité de l'internet, je pense que cette stratégie est positive. Elle manque un peu d'ambition sur certaines étapes, en particulier sur la mise en œuvre de la stratégie, mais l'objectif principal était de garder cette direction assez claire et de faire le bilan après la mise en œuvre du pacte numérique mondial et du SMSI+20. En ce qui concerne Eurostack, je crois que cela nous montre que l'ouverture est quelque chose que la Commission européenne continue de mettre en avant et l'autonomie, le fait de s'isoler et d'être en autarcie n'est pas forcément la marche à suivre.

ELENA PLEXIDA

Est-ce qu'on peut revenir à l'ordre du jour ? Michel est-il dans la salle ?

MICHEL NEYLON

Je pense que c'est assez impressionnant et très hypocrite de la part de la Commission de pousser pour l'Eurostack parce qu'ils sont des régulateurs par principe, ils essayent de nous réguler et nous demandent pourquoi on ne peut pas rentrer en concurrence. Donc soit vous nous laissez être en concurrence, soit vous nous régulez, mais on ne peut pas avoir les deux.

ELENA PLEXIDA

Oui, ils parlent tellement de régulation et de RGPD.

MICHEL NEYLON

Elena, vous savez que je vous aime, mais la réalité, en tant que petit entrepreneur, mon équipe reçoit ces notifications sur ces différentes législations, car ce sont des législations internationales ou européennes, les clients viennent nous voir en disant : que faites-vous sur ce sujet et sur le dernier acronyme à la mode. Et nous devons comprendre ce qu'est cet acronyme, voir où nous en sommes au niveau de cette loi, voir si cela a un lien avec ce que nous faisons et ensuite essayer de comprendre comment on fonctionne pour faire face à cette situation, pour s'assurer que mon client soit toujours ravi avec moi du fait que je suis toujours en conformité avec la loi et que je garantis la pérennité de mon entreprise. Vous nous demandez ça et en plus d'être en concurrence avec d'autres entreprises qui ne respectent pas les régulations et qui ne font jamais l'objet de contrôle.

La semaine dernière nous avons suivi une conférence du docteur John Ryan qui nous disait qu'on peut avoir toutes les régulations dans le monde, mais si personne n'est là pour la mise en œuvre, elles ne servent à rien. Les seuls qui prennent la régulation au sérieux sont ceux qui seront désavantagés. C'est assez comique et très frustrant.

ELENA PLEXIDA

Merci, Michel. Pour revenir à un point plus sérieux, nous savons que les petites et moyennes entreprises sont en souffrance et il ne faut pas oublier cela.

LUTZ DONNERHACKE

De la part de la communauté technique, je comprends cette question des bacs à sable d'une manière complètement différente de ce que vous présentez aujourd'hui. Je crois que la meilleure approche que j'ai vue lors de cette discussion vis-à-vis des bacs à sable c'est vraiment d'imaginer un bac à sable pour enfant. Le problème c'est que nous n'avons qu'un internet et on ne peut pas essayer des régulations sur une partie de l'internet sans l'appliquer au reste. Certains ministres essayent de comprendre qui dit quoi sur leur site web et d'autres disent que non, on n'a pas le droit de savoir quoi que ce soit sur vos clients. Donc nous recevons des discours contradictoires, des règles contradictoires et nous ne comprenons pas comment nous pouvons appliquer cela de la même manière. Et la réponse la plus simple est de dire que ce n'est pas possible, tout simplement. Parce que si quelqu'un dans les

organes régulateurs comprend cela, il faut qu'il comprenne qu'il n'y a qu'un internet et qu'il ne peut y avoir qu'un règlement qui s'applique à tout l'internet.

Le résultat le plus probable c'est que nous aurons beaucoup de petits réseaux nationaux qui seront interconnectés et qui seront régulés automatiquement, de manière autonome et ce sera la fin de l'internet tel que nous le connaissons.

BRUNA SANTOS

Bonjour, de suis du NCSG, je travaille également pour une organisation qui s'appelle WITNESS et on travaille sur des politiques liées au contenu, la réglementation, etc. J'ai le sentiment que cette conversation a lieu un peu dans le vide parce que beaucoup d'événements et de changements dont vous avez parlé dans la discussion, Eurostack, etc., sont liés à des politiques liées aux contenus. Donc il s'agit de fournir des solutions alternatives par rapport à la dominance de ces acteurs qui dominant la situation. Or, c'est une discussion qui devrait être menée de telle sorte que la conformité soit plus facile à être réalisée de la part des entreprises, les grandes et les petites. Et, également, la mise en œuvre de la loi sur l'IA, attendue de longue date, il y a des annonces, mais rien ne se produit au niveau de la mise en œuvre de cette loi.

Donc je suis désolée de jouer un peu les trouble-fêtes, mais je voulais insister sur le fait que c'est lié aux politiques liées au contenu, cela rejoint ce qu'on entend ici en salle.

ELENA PLEXIDA

Oui, c'est un point important et merci de nous avoir donné cette information de contexte. J'aimerais ajouter à cela qu'effectivement, autre chose qu'ils examinent, si vous regardez le rapport Eurostack publié en février, le premier, il y a une référence au DNS, même si cela parle d'autre chose, il est stipulé que toutefois le DNS pourrait également poser un problème. Et, dans le droit fil de cela, le document récent sur la proposition de la Commission européenne par rapport à la préparation, partage d'informations, etc., là encore il y a une référence au DNS. Et ne perdez pas de vue qu'il s'agit d'un contexte différent, mais on voit que le DNS est ciblé.

HISHAM IBRAHIM

Je vais essayer d'être bref. Étant donné qu'on parle de bac à sable relatif à la gouvernance et pour revenir à ce que disait Chris à l'instant, très honnêtement c'est à la réunion de l'ICANN que j'ai entendu pour la première fois parler de bac à sable lié à la gouvernance.

Il y a quelque chose auquel il faudrait réfléchir pour les séances à venir. L'internet, aujourd'hui, est contrôlé par l'IP et les connexions internet. Et tout ce qui est lié à l'IP est lié à l'internet. Mais cela n'a

pas toujours été le cas. D'autres protocoles ont existé avant. Pourquoi je dis cela par rapport au bac à sable lié à la gouvernance, c'est que si on parle de l'évolution d'internet, il y a des organisations telles que l'ICANN, parmi d'autres, qui opèrent avec la version actuelle de l'internet et son modèle de gouvernance. Dans quelles mesures sommes-nous ouverts aux technologies évolutives ? Et je peux songer à quelques-unes, Enom par exemple que RIPE NCC a utilisé pendant un moment ; peut-être que c'est adapté pour d'autres types de modèles de gouvernance. Mais c'est également quelque chose qui existe. Il y a d'autres choses. Et on nous a demandé pourquoi ne pas l'appliquer ? Nous on dit non, nous on fait fonctionner l'internet. Mais il y a des technologies nouvelles qui existent. Est-ce qu'on est prêt à les explorer, les tester, ou est-ce qu'on veut revenir à quelque chose du passé et dire : voilà c'est l'internet avec son type de gouvernance et on ne le change pas.

ELENA PLEXIDA

Vous dites qu'on est des dinosaures et qu'on ne voit pas l'évolution arriver ?

JOSE

J'aimerais savoir s'il y a plus d'informations sur les partenariats, par exemple sur les ordinateurs à haute performance, sur ce genre de chose. Cela m'intéresse particulièrement. Et le gouvernement

brésilien est intéressé également par cette question. Voilà, je voulais plus d'informations à ce sujet.

ELENA PLEXIDA

Non, moi je n'ai pas ces informations sous la main, je peux les chercher. Vous parlez à la stratégie internationale ? L'une des idées de base c'est qu'on veut établir plus de coopération avec plus de partenaires au-delà des États-Unis, je pense que cela rejoint ce que vous dites.

JOSE

Oui, je voulais savoir si vous avez des exemples pour illustrer un peu cela. Parce que je suppose que les intentions sont bonnes, mais peut-être qu'elles ne sont pas si bonnes que ça.

FILIP LUKAS

J'aimerais répondre. Il y a un lancement possible, c'est l'une des actions.

DIMITRIS ZACHARIAS

Oui, je crois que Filip la dit, mais cela fait partie des stratégies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, renforcer les coopérations avec le système HPC. On a partagé le lien vers le document dans le chat, mais si vous voulez plus d'informations, allez voir Filip.

JOSE

Oui, mais je me demandais si vous aviez plus d'informations à ce sujet. Mais merci.

ADAM PEAKE

Oui, je sais que Filip doit partir, je ne sais pas si vous voulez nous présenter le point suivant et ensuite on revient à Chris. Parlez-nous du bac à sable et faites le lien avec le SMSI, avec Bruna et Désirée. Donc quelques mots rapides là-dessus et ensuite on revient à l'ordre du jour.

FILIP LUKAS

Merci. Malheureusement, je dois vous quitter, donc merci de me donner la parole. Il y a trois semaines nous avons eu une réunion avec 250 personnes et 80 personnes en ligne, c'est une réunion pour la communauté ccTLD européenne, mais ouverte à tous. Les gens soumettent une proposition qui est acceptée. C'est également un espace pour que les participants puissent parler de plusieurs choses, pour que les groupes de travail puissent se réunir. En fin de compte, cela a été une séance très fructueuse où on a pu se mettre d'accord sur plusieurs pistes de travail sur lesquelles les groupes de travail vont continuer à travailler toute l'année. Donc, pour l'année prochaine, si cela vous intéresse de venir, n'hésitez pas à présenter une proposition et on verra si elle est retenue. Merci.

ALISHAH SHARIFF

Au Royaume-Uni on a eu un projet de loi qui est devant le parlement avec des dispositions qui incluent les adresses IP et les ordres de suspensions qui s'appliquent aux opérateurs de registre et aux bureaux d'enregistrement et les bureaux d'enregistrement, s'il s'agit d'une personne autorisée par un opérateur de registre en connexion avec l'enregistrement d'un nom de domaine. Pourquoi cela existe ? Le ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni a dit qu'il s'agit d'une participation sur la base du volontariat pour continuer à être la première ligne d'action et c'est utile aussi dans les cas où on a besoin d'une base juridique nationale en cas d'actions réciproques à l'étranger. C'est la raison pour laquelle la loi a été proposée. Il y a un devoir de non-divulgaration qui s'applique aux ordres de suspension et un juge peut analyser cet ordre de suspension. Donc il faut notifier le titulaire de nom de domaine si un ordre de suspension est émis, en cas d'ordre de divulgation qui ne serait plus possible, même si on pense que les gens auront noté qu'il y a une suspension d'un nom de domaine, la période de suspension est de 12 mois, mais peut être étendue sur demande faite par un représentant de la loi nationale ou un membre d'une autorité fiscale pertinente. Certaines dispositions existent probablement en Allemagne et en Belgique, c'est ce que le ministère de l'Intérieur nous a dit. C'est un texte de loi intéressant qui rentrera en vigueur l'année prochaine.

Et il y a des mesures un peu plus controversées qui sont incluses, mais c'est l'aspect le plus important qui m'a frappé au niveau des bureaux d'enregistrement qui doivent s'assurer que leur personnel

est bien formé pour savoir comment procéder par rapport à ce devoir de non-divulgateion.

Ensuite, autre projet de loi en cours, qui sera analysé à l'automne, texte de loi sur la cyber-résilience du Royaume-Uni. Il y a notamment l'article 28 et aucune disposition par rapport aux données d'enregistrement comme on a dans NIS2, mais à l'instar de NIS2, cela permettra de faire entrer en jeu les fournisseurs de service. Pour l'instant c'est vaste et on ne sait pas l'interpréter. Nous pensons que les fournisseurs d'hébergement de sites seront touchés, mais on ne sait pas si les bureaux d'enregistrement le seront. Les opérateurs de registre, dans le cadre de NIS2018 le sont, donc dans le cas des fournisseurs de service d'hébergement, il y a des devoirs en termes de services et fournisseurs de services pertinents avec une législation secondaire telle que des exigences contractuelles, des plans de continuité, vérification de sécurité, etc. et ça, cela peut être renforcé, il faut faire rapporte sous 24 h – avant c'était 72 h. Il y a également une exigence en termes de transparence accrue en cas de notification d'incident, par exemple faire savoir au client qu'il y a eu un incident. Et le texte de loi introduit également un mécanisme de récupération des coûts par les fournisseurs, c'est-à-dire qu'il faudra payer plus d'argent pour récupérer cela. Et je crois qu'il y aura également plus de pouvoir stratégique qui sera donné au niveau de la technologie pour qu'ils puissent mettre à jour le cadre législatif et l'accélérer pour qu'il rentre dans le champ d'application et qu'il puisse permettre de faire des changements à la manière dont le régulateur opère.

Il y a également des pouvoirs exécutifs donnés aux gouvernements pour qu'ils puissent donner réponse aux cyberattaques, donc s'il y a des enjeux de cybersécurité, cela pourrait permettre à des entités comme les opérateurs de registre de prendre action. Et il pourrait y avoir une vérification de ce que nous faisons vis-à-vis de ces questions.

Je crois qu'il y a beaucoup de choses à dire sur ce projet de texte de loi, il y a des arguments pour et contre et contre les doublons parce que nous travaillons déjà avec l'Ofcom pour les régulations, mais nous sommes également régulés comme fournisseurs de service. Il faudra également se référer à des bureaux de service, il faudra faire attention à ces doublons et nous demander si nous voulons garder un haut niveau d'attention. Et nous essayons d'avoir plus de clarté sur ce projet de loi. Mais je crois que nous avons encore beaucoup à apprendre d'ici octobre.

SÉBASTIEN DUCOS

Une question, vous parlez, sur le premier projet de loi, de 12 mois avant l'expiration d'un nom de domaine, mais qui passe cette loi, y a-t-il quelque chose de prévu pour cette suspension ? Y a-t-il des coûts associés qui sont déjà déterminés ?

ALISHA SHARIFF

Nous leur avons demandé cela la dernière fois, mais nous n'avons pas de réponse claire, ils nous ont répondu qu'ils reviendraient vers nous avec la réponse.

ELENA PLEXIDA

Merci d'avoir apporté ces points à notre attention et je pense que c'est très important et si vous avez des questions et commentaires n'hésitez pas. J'ai une question: y a-t-il une question extraterritoriale dans l'application ? En particulier sur le premier projet de loi ?

ALISHAH SHARIFF

Je ne crois pas parce que vu la manière dont nos lois criminelles fonctionnent par rapport aux lois civiles, il y a des différences qui se concentrent sur des entités qui sont basées au Royaume-Uni. Et je crois que la raison qui justifie le fait d'avoir cette base juridique nationale c'est de mettre en œuvre cette juridiction et l'objectif c'est peut-être d'être les pionniers dans ces lois qui pourront être reprises ailleurs. Pour le moment, cela s'applique à l'Angleterre, l'Irlande et le Pays de Galle.

ADAM PEAKE

Revenons à notre ordre du jour. Chris, voulez-vous parler du point que vous aviez ? Puis nous parlerons du SMSI.

CHRIS BUCKRIDGE

Nous avons déjà eu plusieurs sessions sur le SMSI+20 aujourd'hui, donc j'espère que vous avez tous fait vos devoirs et que vous savez ce qu'est le SMSI. Nous sommes dans une phase préparatoire, nous demandons les contributions de différents gouvernements et différentes parties prenantes aux Nations Unies. Et il y a quelques

semaines, la consultation initiale a été menée avec les États membres. En amont, l'UE avait fait une proposition pour évaluer le processus du SMSI avec la délégation de l'Albanie et du Kenya à New York, la proposition était de créer un organe de réflexion multipartite qui pourrait assister les co-facilitateurs pour préparer la version préliminaire de la résolution du SMSI.

C'est très intéressant, cela peut vous sembler familier pour les personnes qui étaient impliquées au sein du FGI ces dernières années puisque nous avons déjà entendu parler de cet organe de réflexion au sein de l'IGF qui avait été proposé pour le pacte numérique mondial. Cela n'avait pas été suivi par les co-facilitateurs à l'époque, je crois que c'était un peu trop avancé. Nous ne savons pas si les co-facilitateurs pour le SMSI+20 prendront cette opportunité, je ne crois pas pour le moment, mais nous pouvons toujours espérer. Et cela donnerait vraiment un élément multipartite aux négociations qui ont lieu.

Un autre point intéressant c'est que nous parlons du SMSI qui va bien au-delà des gouvernements nationaux. Et c'est le cas, il n'y a pas que la gouvernance de l'internet ans le SMSI. L'organe de réflexion pourrait permettre d'apporter un intérêt sur la gouvernance de l'internet et cela pourrait créer un conflit ou des positions contradictoires. Et je crois que la Suisse et, peut-être, le Brésil ou un autre État membre, ont soutenu cette idée, donc ce n'est pas que l'idée de l'UE.

Je vais donner la parole à Bruna et Désirée si vous voulez parler davantage du SMSI et du FGI.

DÉSIRÉE MILOSHEVIC

Merci. Je suis également un membre du MAG et je suis la co-présidente de ce projet. Juste pour vous dire que RIPE NCC a fait un document qui explique la question de cet organe de réflexion qui pourrait permettre d'améliorer le FGI.

Un commentaire sur cet organe de réflexion devrait être organisé d'ici à fin juin, qui a pour objectif d'être composé de membres de leadership à haut niveau et des membres du MAG. L'objectif est d'incorporer ces personnes dans l'organe de réflexion, qui prendront également les contributions de leur propre communauté. Ce serait un mécanisme intéressant pour assurer qu'il touche différents membres de la communauté et qu'ils puissent également faire un rapport à leur communauté. Ils pourraient également modérer certaines réunions.

J'ai toujours beaucoup d'espoir vis-à-vis de cet organe de réflexion parce que la proposition a été partagée avec le président des Nations Unies lors de l'assemblée générale. Le 30 mai ils ont également fait une intervention assez détaillée sur ce point. Donc, restons optimistes. C'est un mécanisme que nous essayons de construire en lequel j'ai beaucoup d'espoirs.

Je vais donner la parole à Bruna, mais avant cela, je voulais dire que cette année, 25^{ème} anniversaire du FGI, nous avons plus de 6

000 participants qui se sont inscrits et c'est une année cruciale pour montrer le pouvoir de l'inclusivité de l'écosystème du FGI. Ce n'est qu'un événement mondial, c'est un événement auquel beaucoup d'organes et de coalitions participent et il y a un forum des meilleures pratiques qui permet de montrer à quel point tous ces processus doivent être renouvelés et stables financièrement.

Donc nous voyons les appels au renouvellement du mandat du FGI, nous voyons la garantie de l'aspect financier très stable du FGI également.

Je vais m'arrêter ici pour ce qui concerne l'organe de réflexion, à moins qu'il y ait des questions sur cet organe de réflexion. Je ne vois pas de question. Donc je donne la parole à Bruna.

BRUNA SANTOS

Je n'ai pas grand-chose à ajouter sur l'organe de réflexion, mais je vous rappelle que deux sessions liées auront lieu à l'événement de haut niveau à Genève pour le SMSI. Je les mettrai dans le chat. Nous avons une célébration pour la 25^{ième} année et le deuxième se concentrera sur les résultats du processus d'Oslo. L'un est organisé par le MAG et l'autre par le secrétariat du FGI.

ADAM PEAKE

Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires sur le forum du SMSI ou cet organe de réflexion ? Mon point de vue très personnel, pas celui de l'ICANN, mais j'aurais aimé voir quelque chose de plus organique. On a parlé d'une coalition, par exemple, de créer une

coalition d'amis du processus plutôt qu'un organe de réflexion, donc identifier qui souhaite y participer pour garantir des questions de légitimité et de transparence et de collecter les pensées de la communauté. C'est mon point personnel, cela fait quelques années que je suis impliqué dans le processus et je trouve que parfois nous devrions revenir à des formations un peu plus organiques. Mais il est important de rappeler que ces processus sont assez transparents.

DÉSIRÉE MILOSHEVIC

Oui, c'est une bonne chose que vous mentionnez, le fait que les coalitions puissent être une manière de faire partie de ce processus. Plusieurs coalitions ont déjà lieu et sont présentes dans cette communauté, ils s'appellent les amis du FGI et du SMSI. Il y a également des coalitions techniques sur le multipartisme, des partenaires mondiaux qui ont publié 5 points sur la meilleure manière de faire fonctionner le FGI, donc il y a beaucoup de choses qui se passent, beaucoup de possibilités de participation. Mais je suis convaincu que nous devrions avoir le plus de mécanismes possible pour pouvoir avoir de meilleures idées sur l'avenir du SMSI et du FGI, au-delà de cette année.

ADAM PEAKE

Nous arrivons à la fin du temps. Chris, vous avez introduit cette session, cela serait formidable que vous la clôturez également. Merci à tout le monde.

CHRIS MONDINI

Merci, Adam et Elena, d'avoir organisé cette discussion. C'est toujours très impressionnant de voir cette collaboration que nous voyons dans la communauté technique et les organisations qui travaillent pour nos objectifs. Nous avons énormément de parties prenantes, des boursiers, des NextGen. Et je voulais vous dire un secret, nous avons prévu que cette séance finisse exactement à l'heure de la séance de réseautage communautaire. Donc s'il y a quelque chose dans cette session qui vous a intrigué et si vous souhaitez parler aux experts autour de la table, faites-le autour d'un verre, apprenez plus sur ces sujets, demandez comment vous pouvez vous impliquer.

L'ordre du jour d'aujourd'hui était très centré sur les règlements et les règlements de l'UE et du Royaume-Uni. Mais c'est bien sûr une réunion basée sur l'Europe, donc nous sommes toujours heureux d'avoir vos points de vue. L'une de mes collègues organise une série de webinaires à l'échelle européenne et si vous souhaitez proposer des sujets, Gaby sera toujours très heureuse d'entendre vos idées.

Enfin, je voulais vous demander d'applaudir Filip, parce que c'est un hôte formidable. Nous sommes ici en Europe grâce à votre hospitalité. Et applaudissez-vous également et profitez de la séance de réseautage. Merci.

[FIN DE TRANSCRIPTION]